PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 22.05.2012

Présidence : M. Albert Lambelet, Syndic
Présents : 63
Majorité : 32
Scrutateurs : MM. Laurent Félix et Jacques Pierret

Excusés : Mme Chantal Angéloz, M. Daniel Angéloz , M. André Bruderer, Conseiller communal, Mme Jeanne Gremaud, Mme Elga Gruber, M. Jean-Joseph Simonet et Mme Marie-Thérèse Simonet

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et informe que les délibérations seront enregistrées.

Il souhaite la bienvenue à Mme Pascale Michel Bochud, nouvelle Conseillère communale. Mme Michel Bochud reprend le poste laissé vacant par Mme Renate Mesnil, démissionnaire pour raisons professionnelles, soit le dicastère de la santé et des affaires sociales.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80, à savoir :

- l'insertion d'un avis dans la feuille officielle ;
- l'affichage de la convocation au pilier public ;
- l'envoi d'une convocation « tous ménages ».

M. le Syndic constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 13 décembre 2011. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
2. Planification financière 2012 – 2016 ;
3. Comptes 2011 et rapport de la commission financière ;
4. Budget des investissements :
   a. Installation d'éclairage public et vote du crédit y relatif ;
   b. Financement du complément des frais d'études de l'avant-projet des Terrasses du Manoir et vote du crédit y relatif ;
   c. Construction d'un bâtiment pour le chauffage à distance et vote du crédit y relatif ;
   d. Raccordement des bâtiments communaux au chauffage à distance et vote du crédit y relatif.
5. Adoption des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) ;
6. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 13.12.2011

M. le Syndic informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 13.12.2011 ne sera pas lu. Il a été à disposition des citoyens à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée communale et publié sur le site de la commune.

Monsieur le Syndic ouvre la discussion concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal.

L'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2011.

2. Planification financière 2012-2016

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, présente la planification financière pour la période 2012-2016. Cette planification est un exercice de prévision pour les 5 prochaines années. Les hypothèses sont affinées chaque année. Les projets sont modifiés ou différés, donc ce n'est pas un budget prévisionnel.

Ces opérations produisent les résultats d'exercice suivants :

2012	2013	2014	2015	2016
477'858	512'061	546'166	580'200	614'195

Le **plan d'investissements** a été ensuite révisé ; il définit dans les grandes lignes les projets futurs du Conseil communal et permet de voir les engagements futurs auxquels la commune se trouvera confrontée. Ces investissements, ainsi que les emprunts nécessaires pour les réaliser, auront des conséquences sur les comptes d'exploitation annuels : intérêts et amortissements supplémentaires qui sont déduits du résultat d'exercice pour donner le **résultat d'exercice après investissements**.

Investissements	Montant
Centrale de chauffage	900'000.00
Bâtiments	600'000.00
Culture	300'000.00
Infrastructures sportives	700'000.00
Manoir	4'500'000.00
Transports et communications	700'000.00
Environnement et aménagement	2'100'000.00
Vente de terrain	-2'900'000.00
Total sur 5 ans	6'900'000.00

Ces nouveaux investissements, ainsi que certains choix de la commune, vont également avoir comme conséquences des charges d'exploitation nouvelles qui sont à leur tour déduites de ce résultat pour donner le **résultat d'exercice final**.

	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat exercice final	**374'098**	**236'611**	**183'716**	**149'350**	**171'945**

Remarque :

La dette actuelle à fin 2011 se monte à 13.9 Mio

La dette prévisionnelle en 2016 serait de 17.6 Mio en suivant ce plan financier.

Pour rappel, la dette prévisionnelle à fin 2011 dans la planification 2008 était de 15.5 Mio.

1. Conclusion

En conclusion, on peut voir que les perspectives sont bonnes pour les prochaines années, avec de grands investissements à réaliser, mais en disposant d'une capacité d'investissements nous

permettant de les assumer. Bien entendu, la dette va croître encore, mais la capacité de remboursement de celle-ci nous permet d'envisager l'avenir sereinement. La charge fiscale actuelle de la commune devrait pouvoir être ainsi maintenue à court voire moyen terme, sauf bien sûr si de nouvelles réductions d'impôts cantonaux produisent encore des baisses au niveau des recettes communales ou si le canton se décharge encore de tâches sur les communes.

3. Compte de fonctionnement 2011 et rapport de la commission financière

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, présente les comptes de fonctionnement 2011 qui présentent un total des recettes de Fr. 9'507'704.00 et un total de dépenses de Fr. 9'057'729.00, soit un bénéfice comptable de Fr. 449'975.--. Le bénéfice net s'élève à Fr. 116'100.-- après des amortissements complémentaires pour un montant de Fr. 333'874.--.

Les charges nettes par dicastère se présentent de la manière suivante :

Economie	Fr. 37'101.00
Protection environnement et aménagement	Fr. 164'759.00
Transports et communications	Fr. 809'443.00
Affaires sociales	Fr. 1'003'822.00
Santé	Fr. 644'311.00
Culte, culture et loisirs	Fr. 326'810.00
Enseignement et formation	Fr. 2'733'717.00
Ordre public	Fr. 160'704.00
Administration	Fr. 564'423.00

Les charges nettes par rapport au budget

Economie	Fr. - 2'890.00
Protection environnement et aménagement	Fr. 9'931.00
Transports et communications	Fr. -6'167.00
Affaires sociales	Fr. -40'564.00
Santé	Fr. -34'497.00
Culte, culture et loisirs	Fr. 6'640.00
Enseignement et formation	Fr. 53'617.00
Ordre public	Fr. -6'663.00
Administration	Fr. -15'822.00

Administration : ce dicastère représente 6.8 % des charges brutes de fonctionnement et 0,8 % des recettes.

Ordre public : ce dicastère représente 2 % des charges brutes de fonctionnement et 0,3 % des recettes.

Enseignement : ce dicastère représente 30 % des charges brutes de fonctionnement et 1,2 % des recettes.Ce chapitre enregistre une diminution de charges de Fr. 389'089.00 par rapport à l'exercice 2010 et une augmentation de Fr. 53'617.00 par rapport au budget.

Cette diminution provient spécialement de la nouvelle péréquation financière. Toutefois, elle est compensée par notre contribution à la péréquation des ressources. L'augmentation

provient pour une part de la nouvelle dotation en personnel de conciergerie, et pour l'autre part du paiement du solde des arriérés dus à l'école libre publique.

Culte, culture et loisirs : ce dicastère représente 3,7 % des charges brutes de fonctionnement et 0,2 % des recettes L'augmentation des charges nettes de Fr. 14'787.00 est essentiellement justifiée par des frais imprévus pour l'entretien de la chapelle.

Santé : ce dicastère représente 7 % des charges brutes de fonctionnement et 0,13 % des recettes.

Affaires sociales : ce dicastère représente 11,9 % des charges brutes de fonctionnement et 1,2 % des recettes.

Transports et communications : ce dicastère représente 10,6 % des charges brutes de fonctionnement et 1,9 % des recettes. On enregistre une augmentation des charges en raison de l'engagement de personnel complémentaire. Elle est compensée par le versement d'indemnités journalières de la part de la caisse-maladie.

Aménagement et environnement : ce dicastère représente 9,1 % des charges brutes de fonctionnement et 7,3 % des recettes. Il est soumis au principe de l'autofinancement.

Economie : ce dicastère représente 0,4 % des charges brutes de fonctionnement et 0,2 % des recettes.

Finances et impôts : ce dicastère représente 18 % des charges brutes de fonctionnement et 86,8 % des recettes.

Compte des investissements

Durant cet exercice, nous avons réalisé :

Compte des investissements	**Dépenses**	**Recettes**
Construction d'une centrale de chauffage	8'845.20	
Achat d'un véhicule pour le service du feu	12'572.35	32'401.35
Transformations des bâtiments scolaires	2'177'753.70	
Remplacement du matériel informatique	49'647.05	
Participation à la piste de Skater-Hockey de Givisiez	50'000.00	
Participation aux infrastructures culturelles	350'000.00	
Participation à la construction d'une chapelle mortuaire	115'400.00	
Agrandissement du Manoir	40'000.00	
Réfection du réseau routier	149'822.00	
PAD du Champ de la Croix	57'461.95	
Aménagement quartier la Verna	2'382.25	
Etude pour l'aménagement de la zone Centre	1'538.00	
Révision du plan d'aménagement local	9'001.00	
Vente de terrain		141'046.00
Investissements bruts	**3'024'423.50**	
Recettes et subventions		**173'447.35**
INVESTISSEMENTS NETS	**2'850'423.50**	

Le bilan au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

	Bilan au 01.01.2011	Bilan au 31.12.2011
ACTIF	**21'402'019.65**	**21'471'831.79**
Disponibilités	2'438'832.85	625'622.38
Avoirs	1'889'755.24	1'655'160.45
Placements	100'486.45	95'813.30
Actifs transitoires	77'389.95	92'169.45
Patrimoine administratif	16'895'555.16	19'003'066.21
PASSIF	**-21'402'019.65**	**-21'471'831.79**
Engagements courants	-1'594'694.54	-1'433'578.24
Dettes	-13'820'137.95	-13'881'800.00
Provisions	-446'231.55	-462'355.10
Passifs transitoires	-163'000.00	-106'404.60
Réserves	-1'151'510.85	-1'245'148.55
Fortune	-4'226'444.76	-4'342'545.30

M. François Chenaux, Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière : « Sur la base du rapport de l'organe de révision dont elle a pris connaissance, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents à sa séance, recommande à l'Assemblée communale d'approuver le compte de fonctionnement 2011, présentant un excédent de Fr. 116'100.54, après des amortissements supplémentaires de Fr. 333'874.45 ».

M. Jean-Marc Kuhn demande quel est le montant total du crédit d'investissement pour la transformation des bâtiments scolaires.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le montant total s'élève Fr. 3'500'000.--. Le Conseil communal présentera le résultat final de cet investissement dès qu'il sera en possession du décompte final des travaux.

Au vote, l'Assemblée communale approuve à l'unanimité les comptes 2011. Le Conseil communal et le caissier ne votent pas cet objet.

4.1. Assainissement de l'éclairage public

M. Claude Baechler, Conseiller communal informe que le Groupe E consacre 9 millions de francs au soutien des collectivités publiques de sa zone de desserte dans le domaine des économies d'énergie. Ce programme inédit en Suisse est destiné à réduire la consommation électrique de l'éclairage public. Diverses mesures allant du remplacement des lampes gourmandes en énergie à l'extinction des lampadaires sont proposées afin d'économiser au minimum 40 % d'électricité. Il précise qu'il n'est pas prévu l'extinction des lampadaires.

Le Groupe E propose trois mesures visant à réduire la consommation d'énergie :

Mesure A	Remplacement des ampoules au mercure par des ampoules à vapeur de sodium ou Led. Pour information, les ampoules à vapeur de mercure seront retirées du marché dès 2015.
Mesure B	Ajout de ballasts électroniques sur certains luminaires afin de pouvoir diminuer l'intensité lumineuse entre minuit et 6 h du matin.

Mesure C	Remplacement des lampes de 70W dans les quartiers par des lampes de nouvelles générations de 35 à 50W.

Le coût total des mesures proposées revient à Fr. 170'600.--, le Groupe E participe aux coûts à raison de 31%, soit pour un montant de Fr. 53'150.--, le solde de Fr. 117'450.-- étant à la charge de la commune. A ce montant, il faut ajouter un montant d'environ Fr. 10'000.-- pour le remplacement des luminaires existants de la déchetterie et Fr. 2'550.-- pour divers et imprévus, soit un total de Fr. 130'000.-- à la charge de la commune.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale un crédit d'investissement de Fr.170'000.-- pour le financement de ces travaux. Ce dernier sera assuré par un emprunt de Fr. 170'000.-- . Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 3'250.-- pour les intérêts, auquel il faut ajouter l'amortissement de 15%.

M. François Chenaux, Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière : « La Commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement demandé de Fr. 170'000.-- au budget 2012. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 3'250.-- pour les intérêts, auquel il faut ajouter l'amortissement de 15% ».

A Mme Cécile Hétault, M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond que le but est de diminuer la puissance au maximum tout en conservant la sécurité.

Mme Nathalie Zurkinden demande si l'intensité est particulière sur les passages piétons. En effet, on constate que l'intensité de la lumière est très exagérée sur le passage piétons de la route du Centre. Au point de vue sécurité, il faudrait aussi assurer un entretien de la végétation. Elle précise que cette luminosité se propage sur les habitations avoisinantes.

M. Baechler répond qu'il existe des normes européennes et suisses. La norme suisse est beaucoup plus sévère. Plusieurs évolutations vont intervenir dans la loi d'ici 2017. L'intensité de l'éclairage va diminuer mais la clarté sera toujours là. Il précise que ce nouveau type de lampe va générer une diminution de l'intensité.

M. Patrice Bugnon soutient ce projet dans le sens qu'avec des led, on arrive beaucoup mieux cibler la lumière. Les lampes à mercure seront interdites dès 2015.

M. Edwin Gruber demande s'il est possible d'améliorer l'éclairage au chemin du Gibart pour une question de sécurité.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond que le Conseil communal examinera les possiblités. Il précise que la lumière des quartiers n'est pas la même que sur les routes principales.

M. Bernard Boschung constate que nous avons un investissement de Fr. 170'000.--. Il se demande quels sont les intérêts à réaliser cet investissement puisque on payera env. Fr. 28'000.00 de plus en tenant compte des intérêts et les amortissements.
M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le but de cet investissement est de faire une économie d'énergie. Nous allons économiser Fr. 13'000.-- par année et de ce fait, cet investissement sera amorti sur 10 ans.

M. Pfulg demande quelle est la durée de garantie pour les led.

M. Claude Baechler, Conseiller communal, répond que la garantie des led est beaucoup plus longue. Il précise que nous pouvons faire des changements par étape. Il dit que nous

avons un contrat d'entretien avec le Groupe E qui sera revu à la baisse par rapport à la situation actuelle.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, par 62 voix contre 1, le crédit d'investissement de Fr. 170'000.--.

4.2. Complément du crédit d'étude pour le projet des Terrasses du Manoir

Mme Pascale Michel Bochud, Conseillère communale informe que la Résidence Le Manoir a été ouverte en 1990 et est propriété des communes de Givisiez, Corminboeuf et Granges-Paccot. Elle compte 55 lits. Les besoins en structures d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées évoluent : vieillissement de la population, allongement de la durée de vie et maintien à domicile souhaité.

L'idée maîtresse du projet est d'offrir aux personnes âgées des solutions appropriées, évolutives et modulables, qui respectent les contraintes (coût-utilité). Les ambitions sont de devenir un centre de convergence comprenant : l'établissement médico-social, un centre de courts séjours, des appartements protégés, un foyer de jour et de nuit, un espace santé, une unité psycho-gériatrique, une unité mobile de soins, un espace restauration et repas à domicile.

La surface de la propriété de la Fondation s'élève à 12'000 m2 avec une expansion possible. La situation centrale avec des transports publics proches est un atout. Il y a aussi le potentiel de développer des synergies avec d'autres institutions.

Sur la dénomination « Les Terrasses du Manoir », le projet comprend l'agrandissement de l'EMS, la réalisation d'une centre de courts séjours de 10 à 15 lits, liés à une extension de 5 à 10 lits pour les longs séjours et la construction de 10 appartements protégés, modulaires et réversibles en chambres.

Du point de vue financier, l'avant-projet est estimé à 16 millions de francs, comprenant:

CHF 6 mios	pour l'agrandissement du home médicalisé, dont les frais financiers sont pris en charge par la CODEMS
CHF 5 mios	pour le centre de courts séjours dont les frais financiers sont pris en charge par la CODEMS
CHF 5 mios	pour les appartements protégés, qui s'autofinancent.

Il appartient à la Fondation le Manoir d'étudier le projet, en respectant le principe des marchés publics. Pour financer la participation de la commune de Corminboeuf à l'étude de ce projet, le Conseil communal a déjà sollicité l'Assemblée communale pour l'octroi d'un crédit de Fr. 40'000.--. Ce crédit a déjà été accepté lors de l'Assemblée communale du 13 décembre 2011.

En conséquence, conformément à l'information donnée lors de l'Assemblée du 13 décembre 2011, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale un crédit complémentaire de Fr. 210'000.-- à financer par un emprunt. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 5'250.-- pour les intérêts, auquel il faut ajouter l'amortissement de 3%.

M. François Chenaux, Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière : « La Commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement demandé de Fr. 210'000.-- au budget 2012. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 5'250.-- pour les intérêts, auquel il faut ajouter l'amortissement de 3% ».

M. Marcel Bertschy constate que le coût total s'élève à 5 millions. Il demande si les terrain sont valorisés dans ce prix. De ce fait, il s'étonne que le coût au m3 s'élève à Fr. 2'600.-- alors que le coût au m3 devrait se situer à env. Fr. 1'400.--.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que l'étude permettra de finaliser les coûts.

M. Alain Küng s'étonne de l'importance du montant des frais d'étude.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que les frais d'études comprennent la procédure jusqu'à la délivrance du permis de construire.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, par 56 voix et 8 abstentions (1 citoyen arrivé en cours de l'Assemblée), le crédit d'investissement de Fr. 210'000.--.

4.3 Construction d'un bâtiment pour le chauffage à distance

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, informe que durant l'année 2008, le Conseil communal a poursuivi de nombreuses réflexions sur l'aménagement de centre-village et en particulier sur le le projet de réaliser un bâtiment communal en lien avec un lotissement sur le terrain « Zone-centre » jouxtant la halle polyvalente. Rapidement, une solution centralisée de production de chaleur est apparue intéressante, indépendamment du projet architectural proprement dit.

En effet, la perspective de contribuer à la diminution de la consommation d'énergies fossiles au profit de sources plus durables comme le bois indigène s'est imposée dès lors que le quartier prévu aura une densité de centre village. De plus, les bâtiments de l'administration, de l'école et la halle polyvalente sont eux-mêmes de gros consommateurs d'énergie de chauffage. Cette situation laissait présager d'une possibilité de faire l'étude d'une centrale de chauffe unique et d'un réseau de distribution de chaleur.

Au mois de septembre 2008, le Conseil communal a créé un groupe de travail dont le mandat était formulé ainsi:

- Étudier la faisabilité d'un chauffage à distance à bois dans la zone « centre village – Sonfou – Z. sportive »
- Développer et soumettre une proposition technique et économique au CC
- Définir la demande de crédit et le message pour assemblée communale

Accompagné par des professionnels de la branche sélectionnés sur appel d'offre, le groupe de travail a obtenu une première analyse de faisabilité dès le mois de mars 2009. Ces délais très serrés étaient motivés par la synchronisation nécessaire avec le projet d'architecture et d'aménagement de la zone centre. En effet, dans l'hypothèse où ce projet allait aboutir dans les délais, la construction de la centrale de chauffe eut été indispensable immédiatement.

A l'abandon du projet de construction communale et suite à la décision de déposer une nouvelle mouture de PAD pour la zone centre, il est devenu clair que le projet de la centrale de chauffe devait lui aussi attendre.

Parallèlement à l'évaluation des besoins pour les bâtiments communaux et le nouveau quartier à construire, le groupe de travail a procédé à une enquête auprès des propriétaires privés proches du périmètre de la zone centre afin d'évaluer l'intérêt suscité par la perspective de se raccorder à un réseau de chauffage à distance. De nombreuses réponses positives ont convaincu le GT et le mandataire de l'étude de proposer une

réalisation synchronisée au développement de deux quartiers distincts mais tout de même proches : le quartier de la Zone centre (6-8 immeubles selon le projet à venir) et le futur quartier du Champ de la Croix, au nord de la chapelle (environ 70 raccordements de plus faible puissance).

Ainsi, par étapes, de nombreuses constructions privées auront la possibilité de se raccorder au réseau CaD, pour autant que la situation le permette. Pour suivre l'évolution des conditions légales (subventions, normes, etc.) une version définitive de l'étude de faisabilité a été remise à la commune au mois de juillet 2010. Cette étude de faisabilité indique les choix techniques, la localisation des éléments, les coûts d'investissement. Cette étude de faisabilité a aussi servi de base pour les demandes d'offre en vue d'une réalisation en mode « contracting ».

Investissement propre ou contracting?

La question s'est posée au Conseil communal :

- Faut-il investir, construire et exploiter cette installation directement par la commune, ou bien faire appel à une entreprise de contracting?

Après analyse des avantages et des inconvénients, il est apparu que la commune prendrait un risque disproportionné de réaliser elle-même cette installation de plus de trois millions de francs. En plus de l'engagement financier jugé trop lourd, il est apparu que cette entreprise allait engendrer un important travail supplémentaire pour l'édilité et l'administration (gestion, contrats, exploitation, sous-traitance, sécurité, etc.), de même qu'un risque critique si cette surcharge de travail n'allait pas pouvoir être assumée. Cette réflexion a convaincu le groupe de travail de faire un appel d'offre pour la solution du contracting.

Le premier appel d'offre n'a pas eu le succès escompté par le Conseil communal. Les conditions n'étaient pas très encourageantes. Les contracteurs nous ont fait part d'un certain nombre de « défauts », essentiellement liés à la trop grande dispersion que nous voulions imposer au réseau CAD. Il est donc apparu que la seule issue possible consistait en une réduction importante du périmètre. A cette condition, la densité énergétique du réseau pouvait retrouver une valeur qui permette d'intéresser un éventuel contracteur.

Au printemps 2011, le groupe de travail a mandaté Energie Concept d'établir un nouveau dossier d'appel d'offre sur la base des considérations suivantes :

- L'emplacement de la centrale n'est plus remis en cause (édilité), mais
- l'extension vers les quartiers existants de villas est abandonné,
- le développement des deux quartiers Champ de la Croix et Zone Centre est imminent
- Le bâtiment de la centrale est construit par la commune et mis à disposition de l'entreprise de contracting
- L'amortissement de l'installation est calculé sur 20 ans (valeur résiduelle = 0.-)

L'appel d'offre a été transmis à trois entreprises de contracteurs, les trois ont remis leur offre en retour. Après une analyse sommaire, la troisième offre a pu être éliminée sans risque d'erreur.

Le groupe de travail a reçu et entendu les représentants des deux meilleures offres. Ils ont pu expliquer leur manière de faire et défendre leur offre. Les deux ont pu apporter une réponse à la demande ultérieure d'une location du bâtiment de la centrale. Ce paramètre a été inclus dans la simulation financière pour l'évaluation finale. Sur la base des critères d'évaluation qui figuraient dans le dossier d'appel d'offre, le Conseil communal a pris en décembre 2011 les décisions suivantes :

- Le CC accepte la création d'un chauffage à distance et de son réseau de distribution selon le plan de principe annexé à l'appel d'offre du mois de juillet 2011.
- Le CC attribue au Groupe E le mandat de contracting, contrat qui sera signé lorsque l'Assemblée communale aura accepté le crédit d'engagement pour la réalisation du bâtiment de la chaufferie.
- Le Groupe de travail entreprend immédiatement les discussions de détail pour aboutir à la signature d'un contrat et pour actualiser l'avant-projet de 2009 du bâtiment de la chaufferie.

Crédit d'investissement pour la construction du bâtiment de la chaufferie CaD.

La mise à disposition du local de la chaufferie - l'enveloppe de l'installation CaD - est un principe toujours préconisé par les contracteurs. Ainsi, la commune reste propriétaire du terrain et de la partie immobilière qui peut être amortie sur une durée de 30 à 50 ans. Cela permet aussi une meilleure clarification des rôles : l'entreprise de contracting est responsable de toute l'installation technique, y compris la construction du réseau de distribution de chaleur, pour une durée de 20 ans. A la fin du contrat, la valeur résiduelle de installation est de Fr. 0.-.

Suite à l'attribution du mandat au Groupe E, l'avant-projet de bâtiment a été adapté et recalculé. Le contrat prévoit également que le Groupe E nous versera une location annuelle de Fr. 20'000.- pour ce bâtiment. (Fr. 400'000.- pour la durée du 1er contrat de 20 ans).

Ce bâtiment est composé d'un local de chaufferie sur un étage, dans le même principe que le celui de l'édilité, avec les chaudières et les installations de distribution du réseau CaD. Le silo pour les plaquettes de bois est par contre entièrement souterrain. Les camions y déverseront leur chargement par deux trappes affleurantes à la place goudronnée.

Selon les derniers calculs en notre possession, le crédit total nécessaire à cette réalisation s'élève à Fr. 750'000.- Cette somme comprend tous les frais de projet, de mise à l'enquête, de réalisation et de raccordements qui incombent à la Commune selon le projet de contrat qui nous liera au contracteur. Quelques caractéristiques de l'installation :

Total puissance souscrite : 1565 kW
Facteur de simultanéité : 0.75
Total puissance à installer 1173 kW (1200 kW)
La consommation des bâtiments est calculée sur la base des consommations effectives, soit :
Total énergie thermique consommée 3'130 MWh (3'200 Mega Watt heure)

La densité énergétique est de 1565 kW/ 1492 m = 1.05 kW/m

Cette valeur étant supérieure à 1kW/m, elle a une densité énergétique suffisante pour être rentable.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter un crédit d'investissement de Fr. 750'000.--. Le financement sera assuré par un emprunt. Les frais financiers représenteront un montant annuel d'env. Fr. 18'000.--. Ce montant sera compensé par le loyer annuel qui représente un montant de Fr. 20'000.--. A ce montant, il faut ajouter un amortissement de 3 %.

M. François Chenaux, Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière : « La Commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement demandé de Fr. 750'000.-- au budget 2012. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 18'000.-- pour les intérêts, auquel il faut ajouter l'amortissement de 3% (montant compensé par le loyer annuel qui représente Fr. 20'000.-- ».

M. Jean-Charles Bochud demande s'il sera possible d'utiliser le chauffage à distance pour d'autres bâtiments.

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, répond que cette centrale est prévue pour le quartier de la zone Centre, le quartier du Champ de la Croix et les bâtiments communaux. Toutefois, le contracteur prendra contact avec les propriétaires proches pour examiner leurs intérêts.

M. Albert Lambelet, Syndic, confirme à M. André Ackermann que les nouveaux quartiers ont l'obligation de ce raccorder conformément à la loi en vigueur.

M. Philippe Joye demande s'il serait possible d'octroyer un droit de surperficie.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que cela ne change rien. Avec tous les projets en cours, il pense que le Groupe E ne pourrait pas s'aligner aux conditions proposées.

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, précise que le Groupe E offre les mêmes prestations à toutes les communes.

M. Philippe Joye demande si les futurs propriétaires des nouveaux quartiers devront payer une taxe de raccordement à la commune du fait que la commune aura investi pour le bâtiment.

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, répond que les futurs propriétaires devront se raccorder au chauffage à distance. On constate que les prix de l'énergie ne sont pas bon marché mais sont garantis sur la durée.

M. Philippe Joye pense que les utilisateurs privés devraient assurer les coûts de l'exploitation d'une telle installation.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que la commune est bénéficiaire puisque les bâtiments communaux seront raccordés. De plus, nous devons donner un impact sur le développement de l'énergie durable.

M. Jean-Philippe Pfulg se demande pourquoi il devrait payer une taxe de raccordement alors que les nouveaux ne devront pas payer de taxes.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que tous les propriétaires raccordés devront payer une taxe de raccordement.

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, précise que la Commune reçoit un loyer annuel de Fr. 20'000.00.

M. Jean-Philippe Pfulg demande combien de maisons seraient susceptibles d'être raccordées.

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, répond que dans le projet initial, il a été tenu compte d'une enquête auprès des propriétaires.

M. Jean-Philippe Pfulg demande si ce projet va générer des nuisances sonores et quel est le tracé prévu pour le raccordement des bâtiments.

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, répond que le contracteur devra établir le projet définitif pour le tracé des conduites de raccordement.

A M. Edwin Gruber, M. Albert Lambelet, Syndic, répond que les nouveaux propriétaires devront se raccorder. Il précise aussi que le Groupe E ne finance pas le bâtiment d'une centrale de chauffe. Il dit aussi que la commune a un intérêt de se raccorder puisque nous avons besoin de 40 % de l'énergie qui sera produite dans cette centrale. Le Conseil communal veut aussi développer les énergies renouvelables.

M. Alain Küng demande si le solde à la charge de la commune après 20 ans est couvert par le revenu du bois.

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, répond que dans ce projet le groupe E achètera le bois à la Corporation forestière. Il précise aussi qu'un immeuble de la collectivité publique est amorti sur 33 ans.

M. Jean-Marc Kuhn demande si la Corporation pourra assurer la totalité de la fourniture du bois et si nous avons la priorité avec contrat.

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, répond que Belfaux a déjà développé le principe puisque la centrale est déjà en fonction. Pour notre commune, nous avons la garantie de la part de la Corporation forestière.

Mme Cécile Hétault dit que les installations reviennent à la commune après 20 ans. Est-ce que le Groupe E s'engage à maintenir les installations afin d'éviter que les frais de rénovation reviennent à la charge de la commune.

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, répond que les prix fixes ne seront pas augmentés. Par contre, il est possible que les coûts de la consommation pourraient augmenter. Il précise aussi que le contrat sera réactualisé après la période de 20 ans.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, par 61 voix et 3 abstentions, le crédit d'investissement de Fr. 750'000.--.

4.4 Raccordement des bâtiments communaux au chauffage à distance

Corollaire de la construction d'un réseau CaD, le raccordement de l'école et l'administration ainsi que celui de l'édilité sont à prévoir dans un avenir proche. En effet, il est prévu que le réseau soit opérationnel dès l'automne 2013. A ce moment-là, les travaux de raccordement auront dû être faits et les frais de raccordement de la puissance exigibles. Par soucis de clarté de la part du Conseil communal, il est souhaitable de présenter cette demande de crédit maintenant, même si ces dépenses n'interviendront qu'en 2013 au plus tôt.

Le crédit comprend les postes suivants :

- Taxe unique de raccordement de puissance des bâtiments scolaires (300 kW x 500.-) : Fr. 150'000.-
- Taxe unique de raccordement de puissance de l'édilité (25 kW x 500.-) : Fr.12'500.-
- Estimation des frais de transformation incombant aux propriétaires, divers : Fr. 27'500.-, soit un total de Fr. 190'000.--.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter un crédit d'investissement de Fr. 190'000.--. Le financement sera assuré par un emprunt. Les frais financiers représenteront un montant annuel d'env. Fr. 4'750.--. A ce dernier, il faut ajouter l'amortissement.

M. François Chenaux, Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière : « La Commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement demandé de Fr. 190'000.-- au budget 2012. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 4'750.-- pour les intérêts, auquel il faut ajouter l'amortissement de 3% ».

M. Dominique Rhême, Conseiller communal répond à M. Philippe Joye que le montant de Fr. 27'500.-- représente les frais de raccordement de la conduite principale sur la conduite privée.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, par 63 voix et 1 abstention, le crédit d'investissement de Fr. 190'000.--.

5. Adoption des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)

M. Albert Lambelet, Syndic, présente le projet de statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) conformément au document publié dans le bulletin communal du 22.05.2012.

Il précise que le Conseil communal, bien que favorable à la constitution d'une association régionale regroupant les communes sarinoises dont le but serait de défendre les intérêts économiques et polititiques de ses membres au niveau cantonal, vous recommande de ne pas accepter les statuts de l'ARS tels que présentés.

Les motifs de cette recommandation sont les suivants :

1. Le premier objectif de cette association est de promouvoir sur le plan régional l'aspect du développement. Il faut entendre le développement économique, démographique, culturel, touristique et sportif. Pour l'ensemble de ces objectifs, l'ARS fait double emploi avec l'entité « agglo Fribourg » dont la création a été acceptée en 2007 par une large majorité de la population corminoise avec comme conséquence le transfert de tâches telles que la promotion économique, culturelle et touristique, ainsi que l'aménagement du territoire. Il nous semble peu concevable que les représentants de notre commune puissent valablement défendre des

intérêts ou proposer de nouvelles stratégies puisque ces dernières sont du ressort de l'agglomération fribourgeoise. Nous remarquons également qu'il existe un risque de double paiement pour obtenir des objectifs similaires.

2. Si le Conseil communal est favorable au deuxième objectif de cette association qui traite de la participation financière à la réalisation des infrastructures d'intérêt régional, il n'en demeure pas moins qu'il ne peut que vous proposer le refus du mode de répartition financière, tant sur le plan du compte de fonctionnement que du fonds d'investissement lié à la création d'infrastructures prévu par les articles 29 et 30 des statuts qui prévoient une répartition selon un modèle : 75% en fonction de la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal. Le Conseil communal estime, en tout cas pour la création du fonds d'investissement, qu'aucun critère de péréquation financière ne devrait avoir cours, et que seul le critère du coût moyen par habitant (X francs/ habitant) peut être applicable.

3. Le Conseil communal estime que l'objectif maximal d'endettement de CHF 15 millions de francs et une contribution annuelle de CHF 1 million de francs sont largement insuffisants et ne pourront pas permettre la réalisation d'infrastructures d'envergure dans la région sarinoise. Pour rappel, le coût d'investissement prévisible pour le Théatre Equilibre est évalué à CHF 49.6 millions de francs.

4. Pour le troisième objectif qui est la représentation des intérêts des communes sarinoises auprès des autorités et de toute autre institution publique ou privée pour les objets pour lesquels elles n'ont pas explicitement délégué cette compétence, en particulier pour la réalisation des tâches découlant de la politique régionale de la Confédération et du canton, le Conseil communal de Corminboeuf émet le même doute que sous point 1. Effectivement, l'intégration de la NPR est une tâche qui a été dévolue à l'agglomération et de ce fait, les risques de redondance, respectivement de double participation financière sont présents.

Pour toutes ces raisons objectives, le Conseil communal de Corminboeuf vous recommande de ne pas accepter les statuts de l'ARS.

M. François Chenaux, Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière : « La Commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée communale de ne pas adopter les statuts de l'Association régionale de la Sarine ».

Plusieurs intervenants s'étonnent vivement de la prise de position du Conseil communal concernant l'adhésion de notre commune à l'Association régionale de la Sarine. Ils relèvent que la création de cette Association ne peut que donner des avantages pour la réalisation d'infrastructures régionales. Ces derniers proposent d'accepter les statuts de l'Association régionale de la Sarine.

Au vote, l'Assemblée communale refuse, par 35 non, 18 oui et 11 abstentions, d'adopter les statuts de l'Association régionale de la Sarine.

Divers

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que le Conseil communal attend le rapport final de l'étude de la modération de trafic. Il précise qu'avant de soumettre le crédit à l'Assemblée, le Conseil communal devra soumettre le projet aux services de l'état pour préavis.

A M. Edwin Gruber, Mme Mesnil confirme que le projet du Manoir a tenu compte du sondage pour permettre de définir les besoins.

M. Daniel Leibundgut demande si le Conseil communal prévoit un revêtement plus sécurisant sur le sentier de la route d'En La.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le Conseil communal examinera le dossier.

M. Ewin Gruber tient à remercier le Conseil communal, le personnel communal et Mme Mesnil pour leur engagement envers la population de notre commune.

M. Jean-François Yerly demande la situation des quartiers de la Zone Centre et du Champ de la Croix.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le PAD du Champ de la Croix est déposé auprès des services de l'Etat pour approbration et que la demande de permis de construire pour les immeubles de la zone Centre sera bientôt mise à l'enquête publique.

Bien que la législature 2011-2016 ne soit âgée que d'un an, je tiens au nom du Conseil communal de Corminboeuf, à rendre hommage, un hommage très sincère, à une personne qui a œuvré à la recherche du bien-être collectif, plutôt qu'individuel, et ce notamment grâce à ses idées, ses contributions et ses différentes remarques, souvent pertinentes.

En effet, à notre grand regret, Madame Renate Mesnil a décidé d'interrompre son parcours politique au 31 mars dernier. Ne voyez pas dans cet acte une quelconque explication d'une source de conflit au sein du collège communal, mais plutôt d'un choix individuel de vie : Renate, après de nombreuses années passées à s'occuper des autres, à les chouchouter, à les cocooner, a décidé de reprendre son activité professionnelle et de s'y engager à 100%, comme elle le fait pour chaque activité qu'elle entreprend.

Sentant qu'il était difficile de pouvoir concilier vie professionnelle et politique, Renate a choisi de s'investir totalement dans son nouveau job, nous le regrettons, mais nous comprenons pleinement ce choix de vie.

Installée dans notre village, Renate a attrapé le virus de la politique (je peux prétendre que le porteur du virus n'était pas si éloigné d'elle, n'est-ce pas Marcel ?) et manifesté son intérêt à participer aux activités collectives, principalement en tant que membre de la commission scolaire de 2001 à 2006. En mars 2006, elle a été élue au Conseil communal, en charge du dicastère des affaires sociales et de la santé. Durant ces 6 ans d'activité, elle a apporté son regard et son avis, empreints d'un esprit ouvert et de bon sens qui a servi notre commune dans différents dossiers.

Ses contributions principales, réalisées en parfaite collégialité, ont été :

- Création et organisation de l'accueil extra-solaire
- Pérénnisation des accueils de la petite enfance (crèches, maternelle)
- Agrandissement EMS Manoir / Projet terrasses du Manoir
- Mis en place du service « repas à domicile)

Pour des raisons personnelles, elle a décidé de mettre un terme à cet engagement politique, nous le regrettons et le Conseil communal, au nom de l'ensemble des citoyennes-citoyens de Corminboeuf a le plaisir de lui remettre un modeste présent, en guise de remerciement. Merci Renate

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie le personnel communal, les membres des commissions, le corps enseignant, le corps des sapeurs-pompiers et ses collègues du Conseil communal.

Il invite les participants à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 22.20 heures

Le Syndic : Le Secrétaire